



**EXTRAIT**  
du

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFROYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

**POUVOIRS :**

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : SIVU DES CHENAIES ET PEUPLERAIES DU BASSIN DE L'ADOUR : DESIGNATION DES DELEGUES**

Le SIVU des Chênaies et Peupleraies du Bassin de l'Adour a été créé en 1980. C'est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et un espace privilégié pour l'animation et la promotion des chênaies du Sud des Landes.

Le SIVU, composé actuellement de 39 communes membres, comprend un Comité Syndical organe délibérant, un président, un bureau.

Les statuts de cet EPCI prévoient que chaque commune membre soit représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Il convient, pour le Conseil Municipal, de désigner ses représentants appelés à siéger au conseil syndical du SIVU des Chênaies et Peupleraies du Bassin de l'Adour, par un vote à bulletin secret, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERTRAND GAUFROYAU, MAIRE-ADJOINT, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

**ET PAR 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION celle de Christophe BARDIN,**

DESIGNE pour siéger au sein du Conseil Syndical du SIVU des Chênaies et Peupleraies du Bassin de l'Adour:

**TITULAIRES :**

- Bertrand GAUFROYAU
- Isabelle RABAUD-FAVEREAU

SUPPLEANTS :

- Philippe DUCHESNE
- France POUDENX

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

  
**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».